



TERRA FORMA

Note de cadrage sur le comité des parties prenantes

Référence : TF-MGT-TN-001

État : En Cours

Date de création : 01/08/22

Date dernière modification : 22/12/22

Objet du document : Définir les parties prenantes, leur rôle et les modalités de collaboration

Historique des modifications

Version	Date	Auteur(s)	Modification(s)
1.0	01/08/22	Virginie Girard	Création du document
1.1	05/09/2022	Mélanie Poulain- Jamilloux	Création annexe excel
1.2	20/09/2022	Mélanie Poulain- Jamilloux	Corrections mineures
1.3	03/10/2022	Laurent Longuevergne	Commentaires et suggestions
1.4	22/12/2022	Virginie Girard	Intégration des commentaires et suggestions. Finalisation version 1

SOMMAIRE

Définition et rôle	3
Objectifs à atteindre	3
Modalités de fonctionnement	3
Engagements	4
Modalités de selection des parties prenantes	5
Listes des parties prenantes	5

DOCUMENT INTERNE

DÉFINITION ET RÔLE

Le Comité des Parties Prenantes, initialement connu sous le nom du comité opérationnel, et pour lequel l'acronyme COMOP sera conservé, est constitué d'acteurs extérieurs aux organismes partenaires du projet, représentatifs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ainsi que de la sphère socio-économique, ayant manifesté un intérêt pour l'Equipex, désignés par le Comité des Tutelles sur proposition du Comité de Direction.

La liste de ces membres est jointe au jour de la signature de l'Accord de consortium en annexe 6 et ci-après § [Choix des parties prenantes](#), prévue au plus tard le 2 décembre 2022. Cette liste est renouvelable chaque année sur accord du Comité des Tutelles et proposition du Comité de Direction. Les structures nationales seront privilégiées dans un premier temps dans la phase de développement afin de limiter le nombre de parties prenantes. Les structures régionales et locales seront ensuite encouragées à participer en amont de la phase de déploiement sur les sites.

Le Comité des Parties Prenantes a un **rôle consultatif** concernant l'accompagnement dans les choix du projet (duplication, formation, ...), et un **rôle d'appui à l'identification de nouvelles opportunités de développement** pour assurer l'adéquation entre la stratégie innovation et valorisation du projet. Notamment :

- TERRA FORMA s'engage dans une **démarche de science ouverte** et souhaite contribuer au croisement des savoirs et à la montée en compétences de ses collaborateurs et partenaires, notamment sur les thématiques interdisciplinaires à enjeux du projet. TERRA FORMA souhaite ainsi définir avec le COMOP une **offre de formation de qualité**.
- TERRA FORMA s'engage également dans une **démarche qualité** et souhaite que les résultats de la recherche soient valorisés (depuis les développements à l'échelle des capteurs – soft et hardware, aux services liés à l'usage de la données). TERRA FORMA souhaite ainsi définir avec le COMOP des opportunités de **partenariat d'innovation** avec des entreprises et des associations.
- TERRA FORMA doit permettre de définir des **services pertinents aux utilisateurs**, qu'ils soient académiques, ou non académiques, pour favoriser la recherche-action. TERRA FORMA souhaite ainsi cadrer, avec le COMOP, les types de services les plus pertinents, tenant compte des différents points de vue.

Enfin, le Comité des Parties prenantes vise également à **encourager des synergies** via des réponses conjointes à AAP, ou encore la mutualisation/mise à disposition de ressources humaines.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

La **réunion de lancement** de ce comité donnera lieu à la **définition d'une feuille de route** avec des objectifs à court/moyen/long terme.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les éléments ci-dessous sont des suggestions visant à optimiser les échanges au sein du COMOP et n'ont pas de valeur contraignante, afin de garder un fonctionnement souple, dynamique et efficace.

La **gouvernance** au sein de ce comité pourrait prendre la forme de **collèges** pour traiter à l'occasion des réunions annuelles de sujets ciblés. Les collèges identifiés à ce jour sont :

- Collège de la recherche (organisme de recherche, cellule R&D d'entreprise) ;
- Collège des structures à l'interface sciences et société (association, service d'établissement public, entreprise...);
- Collège des agences environnementales (EPTB, associations...)
- **A compléter**

Chaque collège disposera d'un droit de vote et sera représenté par l'une de ses unités à l'occasion de chaque réunion.

Les **réunions** seront organisées au plus tard deux mois à l'avance et fixées un mois à l'avance avec un ordre du jour, les ressources à consulter et la liste des participants. Un quorum constitué de 1/3 des membres est attendu pour la tenue des réunions, avec une représentation assurée pour chacun des collèges requis suivant l'ordre du jour. Cette organisation vise à faciliter la transparence. D'autre part, en préambule, un président de réunion, ainsi qu'un représentant par collège sera identifié/voté.

La **fréquence des réunions du comité** :

- À minima une fois par an, en janvier ou février pour accompagner dans ses choix stratégiques de développement et de déploiement, afin de préparer aider à la construction de la stratégie et donc du discours auprès du comité des tutelles.
- A la demande des membres ou du comité de direction pour traiter d'un sujet prioritairement

La **communication** auprès des parties prenantes : via une newsletter, au format d'un mail annuel vers juin / juillet

Les **rencontres** en présentiel pourront se faire :

- à l'occasion des rencontres TF à mi-parcours et fin de projet, les parties prenantes seront conviées à participer à ces journées (une - ou plusieurs - session pourront être co-construites) ;
- à l'occasion de journées thématiques/techniques organisées par TF, sur invitation ciblée en lien avec les objectifs des journées ;

L'intégration de **nouveaux membres** pourra se faire tout au long du projet, sous réserve de la validation du Comité des Tutelles.

Une **contribution puis une adhésion à la charte éthique** de TERRA FORMA pourra être attendue en lien avec les conflits d'intérêt potentiels.

ENGAGEMENTS

TERRA FORMA s'engage à

(1) participer à un - ou plusieurs - des événements organisés par les parties prenantes sous-réserve de :

- la disponibilité de l'équipe projet et/ou des collaborateurs ;
- l'implication demandée ;
- le lieu (limitation des déplacements et préférence pour les interactions en visioconférence si l'événement est éloigné).

(2) tenir informé le COMOP des avancées du projets (accès au reporting annuel sous-réserve des éléments de confidentialité) et des actualités à destination du personnel des structures identifiées comme parties prenantes.

(3) co-construire des séminaires / formations dédiés ou d'intérêt au personnel des structures identifiées comme parties prenantes.

(4) partager des opportunités d'AAP interne/externe aux bénéfices du projet et du COMOP

Chaque partie prenante s'engage à

(1) participer aux réunions annuelles et à un - ou plusieurs - des événements organisés par TERRA FORMA sous-réserve de :

- sa disponibilité ;
- l'implication demandée ;
- le lieu (limitation des déplacements et préférence pour les interactions en visioconférence si l'événement est éloigné).

(2) partager des opportunités d'AAP interne/externe aux bénéfices du projet et du COMOP

Les indicateurs associés pourraient être (à compléter)...

MODALITES DE SELECTION DES PARTIES PRENANTES

L'identification des parties prenantes s'est faite en plusieurs étapes :

- Durant la construction du projet, plusieurs partenaires potentiels, tant du domaine académique/de recherche que des territoires (en général des structures à l'échelle nationale), ont été sollicités en perspective de futures collaborations. Des [lettres de soutien](#) ont été émises et jointes à la candidature de l'AAP PIA3 ;
- A l'occasion du lancement du projet TERRA FORMA (24 janvier 2022 ; cf. [programme](#)) ;
- Au fil de l'eau, via des opportunités locales notamment portées par les PI (ex. Projet abeilles de l'administration pénitentiaire avec Arnaud Elger) et les infrastructures de recherche nationales OZCAR et RZA.

LISTES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes identifiées pour prendre part au COMOP ont été répertoriées dans le tableau en annexe susceptible d'évoluer de manière continue.